

## La question touarègue

« L'irrédentisme touareg » ! La formule est récurrente dans les discours visant à disqualifier les résistances touarègues. La plupart de ceux qui l'utilisent à tort et à travers ignorent sans doute que le terme désigne à l'origine le mouvement nationaliste italien, *Italia irredenta*, qui revendiquait le rattachement à l'Italie de tous les territoires habités par des « italiens », ce qui fut fait en 1919 par le Traité de Versailles. Le terme n'est donc pas péjoratif, mais au contraire le symbole d'une aspiration nationaliste victorieuse, laquelle n'est plus contestée un siècle plus tard. Si, croyant discréditer les résistances touarègues, ces auteurs se trompent sur le sens exact du mot, ils en qualifient en revanche parfaitement les revendications : rassembler dans une même entité territoriale tous ceux qui, se définissant comme Kel Tamasheq, préféreraient vivre sous domination tamashèque. Pour ceux qui les jugent légitimes, les aspirations des minorités nationales entrent dans la catégorie des « droits des peuples autochtones », et lorsqu'elles sont jugées illégitimes par ceux auxquelles elles sont opposées, ces revendications relèvent d'une « agitation nationaliste, irrédentiste ».

C'est ainsi que se pose la question touarègue : un peuple (ethnie) homogène, historiquement déterminé sur un territoire à peu près délimité (Sahara central), possédant une langue et une écriture anciennes et distinctes de celles de leurs voisins, une culture propre, déterminée par un mode de production spécifique, aspire à se gouverner lui-même (ou tout au moins à ne pas se laisser gouverner par d'autres). En face, des États lui déniaient ce droit.

Cependant, les causes des résistances touarègues ne sont à rechercher uniquement du côté d'un réveil du sentiment identitaire. Elles sont également objectives et relèvent de l'injustice du développement inégal, de la fracture Nord/Sud, de l'irréconciliable et séculaire fossé séparant éleveurs et agriculteurs, nomades et sédentaires.

### I - L'identité touarègue

Elle est formée d'un ensemble d'habitudes et de comportements communs nés dans le contexte d'un mode de production très particulier, le nomadisme en milieu aride et fragile. C'est ce que recouvre le concept de « targuïté » utilisé par certains auteurs et récusé par d'autres.

### La question de la Nation touarègue

Dès le déclenchement des rébellions au Niger et au Mali, une polémique est née entre targologues : les Touaregs forment-ils une « Nation » ? Selon leurs préférences personnelles, leurs penchants idéologiques et leur situation professionnelle, les auteurs prirent position pour répondre positivement ou négativement à la question, parce que cette réponse sous-entendait : s'ils forment une Nation, ils pourraient légitimement avoir droit à former un État.

D'un côté, on trouve notamment André Salifou, Professeur à l'Université de Niamey, représentant personnel du Président de la République du Niger au Conseil Permanent de la Francophonie, ancien Président du Haut Conseil de la République, ancien ministre d'État, etc., auteur de *La question touarègue au Niger* ; ou Djibo Mallam Hamani, Professeur d'Histoire précoloniale à l'Université de Niamey ; ou encore André Bourgeot, anthropologue, chercheur au CNRS, auteur de *Les sociétés touarègues*. Ces auteurs nient l'existence d'une « nation touarègue » qui aurait été unie dans le passé précolonial et en concluent que les Touaregs ne peuvent se revendiquer de l'histoire pour aspirer à former une entité territoriale autonome.

De l'autre, notamment Hélène Claudot-Hawad, anthropologue, chercheur au CNRS, ou Hawad, poète touareg, ou Dahlia Abrous, de l'Université de Bejaïa, qui s'emploient à démontrer le contraire.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Par exemple Dahlia Abrous et Hélène Claudot-Hawad (1999) : « Dans ces nouvelles assignations identitaires des Touaregs, — que les critères mis en jeu relèvent de la "race", de l'ethnie, de l'origine, du statut social, de la "nationalité", de la tribu, de la région, de la profession... —, le résultat visé est de démontrer qu'il n'existe aucune identité collective commune des Touaregs (Bourgeot, 1992), qu' "il n'y a pas de monde touareg uni" (Hammani, 1994), que la population touarègue "ne

Au Mali comme au Niger, la rébellion faisait des victimes dans les deux camps et la polémique acerbe sortit parfois des publications universitaires à tirage confidentiel pour atteindre les grands médias<sup>2</sup>. L'enjeu était politique : dans le premier cas, il s'agissait de contrer l'offensive médiatique des touaregs et de défendre les intérêts et l'intégrité territoriale d'États qui s'essayaient pour la première fois à la démocratie ; dans le second, l'effort portait sur la reconnaissance du droit d'un peuple à témoigner de lui-même.

Voyons rapidement les arguments des deux camps :

### 1 – Les Touaregs n'ont jamais été unis

C'est presque un truisme, et les premiers agents coloniaux arrivés sur place constatent que les Touaregs sont divisés en confédérations indépendantes : Kel Ajjer, Kel Ahaggar, Kel Aïr, Iwellemmeden, Kel Adagh, Kel Gress, etc., chacune dirigée par un *amenokal* qui dispose d'une autorité politique et morale mais certainement pas d'un pouvoir coercitif permettant de faire appliquer ses décisions, autorité symbolisée par le tambour de guerre (*ettebel*). Ces confédérations se faisaient constamment la guerre et les conflits étaient également fréquents entre fractions, aboutissant à des vendettas séculaires encore d'actualité.<sup>3</sup>

L'*amenokal* est choisi par l'assemblée des nobles (*imejaghen*) parmi quelques candidats potentiels qui sont soit les frères, soit les neveux, soit les fils (chez les Ifoghas) du précédent. Il doit être bon chef de guerre et s'être imposé autant dans l'action que par la sagesse de ses décisions. Son pouvoir repose sur la bonne volonté de ses pairs à lui obéir, et sur l'aura dont bénéficie sa famille, laquelle aura tient notamment au mythe des origines. Ce n'est ni un roi, ni un quelconque potentat. Il ne gouverne pas un territoire, mais des hommes, ceux qui lui payent tribut. Par extension, évidemment, son influence s'étend sur les zones où nomadisent ces hommes, mais celles-ci ont des frontières très mouvantes d'une année sur l'autre, selon la richesse des pâturages et les mouvements de grande transhumance. Régulièrement, l'*amenokal* commande ou autorise un rezzou sur les fractions de la confédération voisine ou sur les tribus non-touarègues pour se réapprovisionner car c'est le moyen qu'ont trouvés les nomades pour faire circuler les marchandises. Cette organisation politique très lâche en confédérations autonomes est en perpétuel mouvement de recomposition et lorsque les Français sont arrivés en Adagh, ils y ont trouvé un *amenokal*, Illi, en voie d'émancipation vis-à-vis autant des Kel Ahaggar au Nord que des Iwellemmeden au Sud.

C'est ce qui permet à Djibo Mallam Hamani d'écrire :

« Il n'y a jamais eu un monde touareg uni, ni politiquement, ni économiquement [...] Il y eut au cours de l'histoire, plus de guerres entre les Touaregs qu'entre ces derniers et d'autres peuples »<sup>4</sup>.

Ce qu'André Bourgeot a plus tard traduit en langage universitaire :

« La formation d'une 'ethnie' touarègue passe par la transformation d'une communauté culturelle, nébuleuse idéologique qui permet de se reconnaître et de s'identifier par rapport à l'Autre (le non-Touareg), en une communauté politique dont l'efficacité est conditionnée par l'affirmation d'une conscience ethnique. Or le système politique 'tribal' lié à l'idéologie lignagère qui lui est consubstantielle a toujours constitué un obstacle rédhibitoire à l'éclosion d'une conscience ethnique et a précipité l'éclatement de l'ex-rébellion en plusieurs fronts »<sup>5</sup>

En outre, les Touaregs récusent cette appellation à l'étymologie arabe que leur donnent les étrangers. Entre eux, ils utilisent celle de Kel Tamasheq, c'est-à-dire « peuple de la *tamashaq* » ou « ceux qui parlent la *tamashaq* », laquelle n'est que l'une des langues berbères parlées dans la zone allant de la Libye à l'Atlantique. Les targophones, subdivision des berbérophones, ne sont donc que cela : un peuple divisé qui a conservé une langue commune, laquelle a suffisamment divergé pour

---

constitue pas un ensemble homogène" (Bourgeot et Casajus, 1992), etc. », in « Imazighen du Nord au Sud : des ripostes différentes à une même négation », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Editions, pp. 91-113.

<sup>2</sup> Notamment dans les articles d'André Bourgeot et Dominique Casajus dans *Le Monde des débats* de juillet-août 1993, ou *Libération* du 27 juillet 1992, ou Hawad dans *Libération* le 12 janvier 1993

<sup>3</sup> Voir par exemple la saga des *imenokalen* Illi et Amastane, le premier (Ifoghas), tuant le second (Ahaggar), parce que celui-ci avait tué son père : « Même maintenant, il n'y a aucune possibilité de réconciliation avec les Ihaggaren », cité par Pierre Boilley (1999), *op. cit.* p. 57.

<sup>4</sup> Djibo Mallam Hamani (1994), « Une gigantesque falsification de l'histoire », in *Niyya*, N° 4, Niamey, pp. 5-8.

<sup>5</sup> André Bourgeot (1999), introduction à *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie*. Karthala, Paris, 491 p., p. 28.

créer des dialectes locaux (qui sont en réalité plus des parlers de terroir et restent compréhensibles à l'ensemble des Touaregs, de Tombouctou à Agadez). Cette spécificité culturelle est reconnue par les autorités administratives locales et, au Mali, les Touaregs sont officiellement désignés sous le nom de Tamasheqs, supprimant le préfixe rassembleur de « peuple », ce qui permet d'effacer ce qui fait le reste de leur identité. C'est réduire l'identité à la langue : depuis quand les Français se définissent-ils comme francophones ? Citons Dahbia Abrous et Hélène Claudot-Hawad (1999), : « Le choix du nom de *Kel Tamashaq*, les 'touarégophones' comme unique appellation identitaire 'correcte' de l'ensemble touareg permet de dénier aux *Imajaghen* la conscience d'appartenir à une communauté autre que linguistique »,

## 2 – Les Touaregs forment depuis toujours une entité homogène

Les Touaregs sont politiquement organisés en une seule entité, la *temoust n Imajaghen*, approximativement traduite en français par « nation touarègue », ou « communauté d'identification collective » :

« Coiffant ces 'fédérations de confédérations', l'appellation de *temoust n Imajaghen* définit les contours les plus vastes du monde touareg, groupe humain parlant la même langue, possédant les mêmes références culturelles, suivant le même code de l'honneur et se ramifiant en un vaste ensemble confédéral. »<sup>6</sup>

Les Touaregs fonctionnent donc sur le mode confédéral, ce qui n'exclut nullement les dissensions internes. Il n'y a pas de pouvoir politique unifié, mais une communauté de pensée, et les codes qui régissent les relations entre les tribus touarègues (notamment dans la guerre), sont différents de ceux qui régissent les relations avec les tribus non touarègues.

C'était l'opinion de Mohamed Ali ag Attaher :

« Au début, les Touaregs formaient une nation (*tumast*) qui avait sa structure et ses visions par lesquelles elle perpétuait son monde. Alors, la France est arrivée ... »<sup>7</sup>.

La référence fait foi !

Il semble en fait, à éplucher les arguments des uns et des autres, que la polémique porte surtout sur un double problème sémantique : un problème de traduction, à savoir *temoust* (ou *toumast*) peut-il être traduit par « nation » (il est plus souvent aujourd'hui traduit par « identité »), et un problème de définition de celle-ci. Les premiers assimilent Nation et État, les seconds Nation et Peuple. Il faut donc revenir à la définition de la Nation.

Or, il existe plusieurs définitions de la Nation. Celle-ci désignait à l'origine la communauté de naissance, famille, parenté, tribu, et formait le peuple. « La nation au sens primitif a donc le sens qu'on donne aujourd'hui au mot 'ethnie' »<sup>8</sup> Ce sens a été conservé par les anglo-saxons qui ne voient pas d'obstacle à parler d'*indian nations*. Mais en France, l'absolutisme royal conjugué au jacobinisme révolutionnaire vont lier indissolublement la Nation à l'État et au Territoire, au point de se fondre dans l'« État-nation ». En France, la Nation se confond avec la « Patrie » et, selon cette définition qui tourne en rond, appartiennent à une nation ceux qui en ont la nationalité, c'est-à-dire ceux qui peuvent revendiquer l'octroi d'une carte d'identité nationale. La nation est donc indissolublement liée au territoire. En France, cette fusion du territoire-état avec le peuple qui habite à l'intérieur de ses frontières fut l'aboutissement d'une longue maturation qui s'étendit sur plusieurs siècles et passa par l'assimilation forcée des populations périphériques par le centre, notamment par l'imposition de la langue et des normes juridiques émises à Paris.

Or, c'est justement cette conception que les Français vont léguer aux États africains nés de la décolonisation, et ceux-ci ont évidemment un intérêt vital à refuser aux Touaregs le statut de Nation.

Interrogé sur la question, un « scolarisé », ancien cadre de la rébellion, m'affirmait qu'« une communauté de culture, de langue et d'organisation sociale ne fait pas une nation car les touaregs

<sup>6</sup> Hélène Claudot-Hawad (2001), « Honneur et politique », *Éperonner le monde*, op. cit. p. 16, (article paru en 1990 dans le N° spécial de la *REMMM : Touareg, exil et résistance*, N° 57.)

<sup>7</sup> Mohamed Ali ag Attaher Insar, « Les touaregs, nageurs de l'infini », *Voix solitaires sous l'horizon confisqué*, op. cit., p. 57, traduit par Hélène Claudot-Hawad et Hawad.

<sup>8</sup> Suzanne Citron (1993), « Le mythe de la nation française », *Sciences Humaines*, N° 24, reproduit dans *L'Identité*, Editions Sciences Humaines, 1998, 394 p., p. 313.

n'ont jamais été sous autorité unifiée, mais divisés en au moins quatre entités. C'est seulement avec la domination étrangère qu'apparaît le désir d'unité (au début du XXe siècle avec Mohamed Ali ag Attaher). Mais aujourd'hui tous les Touaregs aspirent à former un État.», signifiant par là que l'important n'est pas de savoir si les Touaregs étaient unis autrefois, mais qu'ils le sont aujourd'hui, unité forgée sur le refus de la domination étrangère. C'est ainsi qu'est né en exil un nouveau « nationalisme » touareg<sup>9</sup>. En 1963, les rebelles savaient ce dont ils ne voulaient pas, à savoir être soumis à un pouvoir « noir », mais ils n'avaient aucune idée du type de société qu'ils voulaient construire. Dans la phase suivante, après l'humiliation de la défaite, les *ishumar* vont donner un objectif à leur mouvement qui sera la formation d'une Nation touarègue ancrée sur un territoire délimité, à l'image des États-nations créés dans la région, car ils sont incapables d'imaginer une autre forme d'organisation politique. L'ordre ancien des confédérations concurrentes n'était plus applicable et ils songèrent donc à inventer une redistribution des pouvoirs au sein de la société touarègue. C'est en cela que les *ishumar* sont des révolutionnaires !

Le débat est donc purement sémantique, et s'il faut refuser aux Touaregs le statut de Nation en son sens restreint, on ne peut nier qu'ils forment un Peuple : origine commune (même si les auteurs ne s'accordent pas sur le lieu exact en Lybie actuelle), langue commune (la *tamashaq*), écriture commune qui leur est exclusivement réservée (les *tifinagh*), culture et mode de vie communs (éleveurs nomades, statut de la femme, port du voile masculin), sur un territoire (Sahara central) quadrillé de sites d'« écritures rupestres » témoignant d'une très ancienne présence de ces populations, conscience individuelle et collective de sa différence, celle qui fonde l'identité (car un Touareg n'a aucune difficulté à se définir comme tel, ni à identifier un non-Touareg).

La question qui se pose donc est celle de savoir quels sont les critères qui justifieraient le passage du statut de Peuple à celui d'État-nation. La réponse est toute simple : ces critères sont déterminés par l'état des forces en présence. Les Basques, Catalans, Corses, Kurdes, Palestiniens, Amérindiens, Aborigènes, etc., le savent qui n'ont jamais pu obtenir de se déterminer eux-mêmes sur le territoire de leurs ancêtres, ce qu'ont en revanche accompli, par exemple les Maures, les Érythréens, les Slovaques ou les Moldaves. Pourquoi les uns ont-ils réussi là où les autres ont échoués ? Parce que les puissances mondiales ou régionales ont accordé aux uns, parce que cela servait leurs intérêts, ce qu'elles ont refusé aux autres. Ainsi, si le Tibet ou la Tchétchénie ne sont pas (ou plus) des États indépendants, c'est parce que la Chine et la Russie sont des puissances nucléaires.

Pourquoi les Français, en quittant le Sahara, ont-ils donné aux Maures ce qu'ils ont refusé aux Touaregs ? Il faudrait pour répondre à la question retracer l'histoire des tractations ayant précédé l'indépendance, celle de l'OCRIS mort-née, rappeler que ni l'Algérie, ni le Mali ou le Niger ne consentaient à se séparer des ces zones au sous-sol potentiellement très riche et que la France n'était pas en mesure de s'opposer à leurs exigences, ou que les Touaregs n'avait pas beaucoup d'amis sur la scène internationale (même Mohamed Ali, reçu comme un frère dans le monde arabe n'obtint aucun soutien politique, pas même auprès de Nasser). Il faudrait aussi rappeler que les Touaregs s'étaient laissés marginaliser dans leur refus de s'intéresser aux affaires de la colonie et qu'ils n'avaient pas les connaissances politiques nécessaires pour réclamer leur dû en arpentant les antichambres du pouvoir. Les Maures furent plus efficaces et la création d'une Mauritanie indépendante servait les intérêts de la France en permettant de tenir le Maroc en échec.

La création d'un État touareg se heurtait en outre à l'inévitable problème de la définition de ses frontières. Si l'Ahaggar, l'Adagh et l'Air étaient à l'époque des indépendances presque exclusivement peuplés de Touaregs, il n'en est pas de même des autres régions concernées par les revendications d'un Azawad autonome, ou d'un Air-Azawagh indépendant. Tombouctou et Gao sont des villes à majorité songhaï, tandis qu'Agadez est à majorité haoussa. La situation est identique dans toutes les zones proches du fleuve où l'imbrication des populations, dont certaines sont également composées de pasteurs nomades (Peulhs), rend impossible une délimitation des frontières sur des bases ethniques. C'est bien ce qu'ont compris les combattants touaregs qui, ayant pris les armes sur des revendications autonomistes, ont fini par accepter de régler le problème dans le cadre de la décentralisation, en se réservant le droit de revendiquer celui d'entretenir des liens privilégiés avec les régions touarègues limitrophes des États voisins.

---

<sup>9</sup> Voir J. S. Lecocq (2002), *op. cit.*, pp. 299 et suiv.

C'est également la tendance actuelle du droit international qui, du « Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (irréalisable au vu de la multiplication des revendications sécessionnistes et de la résistance des États à ces velléités autonomistes), est en train d'évoluer vers la reconnaissance d'entités transnationales. C'est ainsi que le 13 septembre 2007, l'Assemblée générale vote la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, texte préparé par le Conseil des droits de l'homme qui stipule que :

« Les peuples autochtones, en particulier ceux qui vivent de part et d'autre de frontières internationales, ont le droit d'entretenir et de développer, à travers ces frontières, des contacts, des relations et des liens de coopération avec leurs propres membres ainsi qu'avec les autres peuples, notamment des activités ayant des buts spirituels, culturels, politiques, économiques et sociaux ». (Article 36)

(sous entendu, sans qu'ils soient pour autant taxés d'intelligence avec l'ennemi et de trahison, ou accusés d'être des citoyens peu fiables qu'il faut surveiller).

C'est également le chemin que prend l'Union Européenne en valorisant « l'Europe des régions », avec l'organisation de jumelages et réseaux transnationaux (la transnationalité est inscrite dans le principe de subsidiarité). Cette coopération entre régions (avec la Catalogne hispano-française comme premier exemple de mise en pratique) est essentiellement économique, mais s'inscrit dans un mouvement plus vaste de redéfinition du droit international qui avance la notion de « Pays » face à (ou à côté de) celle d'État.

Cette évolution de la réflexion théorique et les tentatives de dépassement des limites territoriales de l'État se heurtent à la réalité. Car la logique de transnationalité s'oppose au processus actuel qui tend au contraire à l'ethnisation (balkanisation) de l'espace en territoires de plus en plus restreints, évolution consécutive aux crispations identitaires récentes, lesquelles sont souvent victorieuses parce que la raison du plus fort n'est plus admise comme source de droit, et que la mondialisation des techniques de l'information permet aujourd'hui de témoigner de situations autrefois escamotées.

Il reste donc à inventer de nouvelles logiques multiterritoriales qui tiennent compte à la fois des intérêts des États-nations en formation en Afrique, et de ceux des minorités. Des réseaux se sont créés qui réfléchissent aux moyens de mettre en œuvre une nouvelle « gouvernance mondiale » et qui regroupent des collectivités territoriales, des villes, des associations, etc. de divers pays<sup>10</sup>.

Or la question touarègue est par essence transfrontalière. Les Touaregs sont donc en train d'essayer deux voies différentes pour s'accommoder des frontières qu'ils n'ont pas choisies :

A l'intérieur de celles-ci, ils essaient la solution fédérale, même si elle ne porte pas son nom mais seulement celui de « décentralisation ». C'est le sujet du Titre III du Pacte National traitant du Statut particulier du Nord du Mali, lequel crée une Assemblée régionale. Parmi les compétences de cette assemblée, elle devra contribuer « à l'animation et la promotion du développement transfrontalier avec les pays voisins » (art. 23).

A l'extérieur, ils souscrivent avec plus ou moins d'enthousiasme à la dernière fougade du président libyen qui a lancée en avril 2006, à l'occasion de la grande prière du Mouloud (anniversaire de la naissance du prophète Mohamed) le projet d'un « Grand Sahara », vaste confédération des tribus du Sahara au sens très large qui comprendrait « les Touaregs, Arabes, Toubous, Songhaïs, Bambaras, les riverains du Nil, les habitants du Soudan, du Sinaï, de la Jordanie et de la péninsule arabe »<sup>11</sup>, projet réitéré à Agadez l'année suivante, toujours à l'occasion de la prière collective du Mouloud qu'il dirigea en présence de plusieurs chefs d'États africains, dont ATT et Mamadou Tandja. À cette occasion, le projet prend un tour œcuménique puisque Kadhafi appelle à la création d'un « nouvel État fatimide » entre l'Atlantique et le Croissant fertile, lequel permettrait de réconcilier chiites et sunnites. Ce serait, la réalisation du vieux rêve d'unité du « Guide de la révolution libyenne ». Après l'échec du Panarabisme, Kadhafi invente le Pansaharisme !

---

<sup>10</sup> Voir par exemple la « Déclaration des régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation » signée à Marseille le 7 mars 2007 par diverses personnalités des régions de Rhône-Alpes, Aquitaine, Bretagne, Toscane, Pays Basque (Espagne) et d'ailleurs : d'Afrique du Sud, Russie, Argentine, Maroc, Portugal ... Pour la construction théorique, voir notamment Marie-Claude Smouts (1998), « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », *Revue internationale des sciences sociales*, Unesco, Paris, N° 155, mars ; et la critique de Bernard Cassen (2001), « Le piège de la gouvernance » dans *Le Monde Diplomatique*, Juin.

<sup>11</sup> « Kadhafi défend le Grand Sahara » *Liberté*, 12/04/06

Cette solution de confédération des tribus aurait l'avantage d'ouvrir des possibilités nouvelles de coopération entre les peuples, de court-circuiter le système actuel rigide de fonctionnement des relations internationales fondé sur la souveraineté absolue des États au sein de frontières figées, reconnues par leurs pairs, et de revenir à la situation d'avant la colonisation, lorsque les tribus réglaient directement entre elles les litiges (et, contrairement à une idée reçue en Occident, les conflits n'étaient pas toujours réglés sur le champ de bataille, mais plus souvent par la négociation). C'est réinventer le passé !

Ménageant la susceptibilité de leur riche voisin, les pouvoirs en place approuvent sans enthousiasme l'initiative qui n'implique aucune réalisation concrète immédiate, car les États de la région ne sont pas prêts à renoncer à leurs prérogatives régaliennes.

S'il leur a été interdit de former une Nation au sens qu'a pris le terme en français, les Touaregs ont certainement une identité, laquelle s'est forgée au cours de l'histoire dans l'opposition à l'« Autre », à tous les « Autres ». Or cette identité s'est trouvée bousculée par les événements politiques autant que climatiques.

## La crise de l'identité touarègue

Hélène Claudot-Hawad a fondé l'ensemble de ses travaux sur l'image de la tente touarègue et des piquets qui soutiennent celle-ci, métaphore de la société toute entière : qu'un piquet tombe et la tente s'écroule, le velum se déchire. C'est ce qui est arrivé avec l'irruption des Français en pays touareg. Les indépendances n'ont fait qu'aggraver la déchirure.

### 1- Crise de l'autorité

En *tamashaq*, il y a confusion entre le terme désignant les nobles, *imajaghen*, et celui désignant l'ensemble des Touaregs eux-mêmes<sup>12</sup>. Cette confusion est symptomatique d'une hiérarchisation sociale rigide où la classe dominante s'impose comme seule représentante de l'ensemble de la société. Cependant, cette société n'est pas si figée que les tributaires (*imghad*) ne puissent s'affranchir (par la guerre) de la « protection » des nobles et recomposer une nouvelle hiérarchie, fonder un nouveau lignage, en accord avec la conception touarègue du monde en mouvement perpétuel.

Or les administrateurs coloniaux vont pétrifier ce monde en accordant aux chefs coutumiers qu'ils ont trouvé en place des pouvoirs qu'ils ne possédaient pas auparavant et en fixant chacun sur un territoire administrativement (et donc arbitrairement) délimité. Paradoxalement, en donnant aux *imajaghen* les moyens de coercition nécessaires à l'affirmation de leur autorité, les Français vont affaiblir ces chefs dont le pouvoir ne procède plus du consentement de leurs administrés, mais émane de la puissance coloniale qui les nomme (et à l'occasion les destitue) sur des critères successoraux qui ne sont pas ceux de la tradition. Très vite la chefferie va se trouver déconsidérée et assimilée à la puissance colonisatrice.

Les chefs de tribus maintenus en place sont les relais de l'administration, c'est à eux de faire redescendre jusqu'aux campements les décisions prises ailleurs, et de veiller à ce que l'impôt soit collecté. L'autorité de ces chefs ne tient plus seulement à leur ascendant moral, mais aussi à leur capacité à mobiliser les instruments du pouvoir, les fameux goumiers, pour faire respecter leurs décisions. Ils entrent dans la catégorie des fonctionnaires indigènes les mieux payés des colonies<sup>13</sup>. Comme le tribut autrefois payé par les *imghad* est supprimé, remplacé par l'impôt payé à l'État, l'une des principales sources de revenus des nobles se tarit et ils s'en trouvent appauvris face à leurs anciens « protégés » qui parviennent parfois à s'enrichir plus qu'eux. La richesse étant une des bases traditionnelles de l'autorité, les chefs appauvris vont perdre leur ascendant. Pour rétablir leur fortune,

---

<sup>12</sup> *Amujagh* est synonyme de « Touareg » et désigne l'ensemble de la société. Voir Hélène Claudot-Hawad et Hawad (1996), *Touaregs. Voix solitaires sous l'Horizon confisqué*, op. cit., p. 10.

<sup>13</sup> Baz Lecocq et Paul Schrijver (2007) « The War on Terror in a Haze of Dust: Potholes and Pitfalls on the Saharan Front », *Journal of Contemporary African Studies*, 25, 1, Jan., pp. 141-166, p. 156.

les chefferies n'auront d'autre choix que d'aller se servir aux nouvelles sources de richesses : les coffres de l'État qui sont grand ouverts à la corruption !

À l'indépendance, les chefs traditionnels se voient retirer leurs fonctions et ils sont remplacés par des fonctionnaires étrangers aux régions qu'ils administrent. Mais très vite les nouvelles autorités centrales vont s'apercevoir qu'elles ne peuvent gérer ces régions sans s'appuyer sur la chefferie locale. Celle-ci n'étant plus officiellement rémunérée pour ses services dans le cadre de la fonction publique des nouveaux États, les chefs vont recevoir une compensation informelle qu'ils iront personnellement chercher directement au « Palais » et qui leur est versée en liquide chaque fois qu'ils en font la demande auprès du chef de l'État. En contrepartie, ils assurent la paix et la sécurité sur les territoires qui leur sont dévolus par la tradition.

Puis, avec la démocratisation de la vie politique, le pouvoir cesse d'appartenir à des élites traditionnelles, pour passer aux « élus du peuple ». Le seul moyen donc pour les chefs traditionnels de conserver leur autorité, et avec elles les prébendes distribuées par l'État, est de se faire élire dans une circonscription. Pour ce faire, l'appartenance à un parti est obligatoire. Les chefs ont donc rejoint le parti au pouvoir, ancien parti unique, pour être certains d'être élus. Dans l'Adagh, les Ifoghas ont ainsi réussi à maintenir leur monopole sur le pouvoir en faisant élire d'abord « le vieux », Intalla ag Attaher, *amenokal* des Ifoghas, puis ses fils devenus l'un maire de Kidal, et les deux autres respectivement députés des cercles de Kidal et de Tin Essako. La plupart des autres postes sont dévolus par les urnes aux « clients » des Ifoghas<sup>14</sup>. Nous avons vu que certains observateurs attribuent le retour de la contestation au Nord du Mali en 2006 à une lutte entre la chefferie traditionnelle et les clans subordonnés qui aimeraient les remplacer, ou au moins s'inviter à la table de ceux qui « mangent », selon la métaphore locale désignant les acteurs de la corruption.

Outre les jalousies qu'elle suscite, cette corruption des notables est trop apparente pour ne pas créer des rejets, et les chefs sont souvent accusés d'être les « valets » de Bamako. Nous avons vu qu'une première révolte contre l'ordre ancien et la chefferie traditionnelle était apparue avec la création de l'ARLA qui se disait le mouvement des *inghad* et de tous les Tamasheqs des castes inférieures. La fracture demeure entre les anciens du MPA, actuellement détenteurs du pouvoir local dans la région de Kidal, et ceux de l'ARLA qui sont marginalisés.

Outre la crise d'autorité au sommet, celle traditionnellement détenue par les « vieux » au sein de la société va aussi se trouver contestée, notamment au sein de la famille. En se libérant physiquement, puis psychologiquement, des liens de subordination qui les bridait dans les campements, les *ishumar* vont creuser un fossé. C'est une nouvelle génération qui monte et rejette l'ordre ancien. Au contact du travail salarié, du mode de vie urbain, de l'étranger, les *ishumar* s'ouvrent à un monde nouveau, celui que refusent ceux qui sont restés dans les campements. Ils vont, grâce à l'éloignement, découvrir l'individualisme, s'affranchir de la tutelle des anciens et oublier les codes très stricts, notamment vestimentaires, qui régissent les relations sociales. Revenus d'exil, ils devront à nouveau s'y plier, mais la tentation est forte de la ville, de l'ailleurs, où ils se sentent plus libres (parce qu'anonymes).

La rupture est aussi marquée avec les femmes, gardiennes de la culture et des traditions, qui n'ont pas suivi les jeunes dans leurs exils algériens ou libyens. C'est toute la société qui est déséquilibrée, les femmes s'y trouvant marginalisées et bientôt réduites par la sédentarisation à un rang inférieur, alors qu'elles en étaient le pilier central :

« Le résultat se traduit par des mutations intervenues dans notre environnement social où la femme touarègue est en train de perdre son 'pouvoir'.

En effet, son rôle dans la société est entamé par plusieurs facteurs endogènes et exogènes. Sur le plan éducatif, l'école et la rue s'occupent désormais de l'éducation des enfants. L'écriture 'Tifinagh' a été supplantée par d'autres que des vagues de colonisations nous ont imposées. Des comportements contraires au code et à l'éthique 'Asshak' deviennent quotidiens et la polygamie commence à rentrer dans les moeurs du fait de l'islam et de l'urbanisation.

---

<sup>14</sup> Voir George Klute (1999) « De la chefferie administrative à la parasouveraineté régionale », *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, pp. 167-182.

Sur le plan économique, la tendance à la sédentarisation qui se dessine chaque jour davantage, lui 'ôte' le privilège de la propriété de l'habitat. Les sécheresses successives ont détruit les troupeaux qui constituent son capital économique<sup>15</sup>. »

L'ordre immuable qui depuis des siècles régissait la société touarègue est surtout bousculé par le dépérissement de son mode de production.

## 2 – Crise du mode de production

Par définition, les Touaregs sont des nomades. Ce terme servant à désigner un mode d'exploitation des ressources du territoire a pris un tour nettement péjoratif depuis que le mode de production dominant est devenu l'agriculture, par définition sédentaire, renforcée par des empires qui, en tous points du globe, tentent par tous les moyens de fixer leurs administrés pour mieux les surveiller et faire rentrer l'impôt. À la limite, aujourd'hui, nomade est synonyme d'apatride, homme sans feu ni lieu, voleur de poules, qui se soustrait à toute autorité en déguerpissant dès que les gendarmes l'ont localisé !

Le nomadisme véritable était celui des chasseurs-cueilleurs qui suivaient la migration des troupeaux sauvages dont ils se nourrissaient. Lorsque les animaux ont été domestiqués, les éleveurs ont pu se fixer et devenir des agro-pasteurs sédentarisés dans une riche vallée. Pour ceux qui vivaient dans les zones arides, à l'écosystème fragiles, le nomadisme a perduré, les hommes suivant leurs animaux sur les pâturages. Les modes de vie divergents ont créé des cultures divergentes, mais même les plus sédentaires des agriculteurs ont parfois conservé une part de flexibilité par la tradition de la transhumance.

Ceux que l'on nomme actuellement « nomades » sont en réalité des transhumants que l'on retrouve toujours d'une année sur l'autre à peu près aux mêmes endroits, à la même époque. Chaque fraction touarègue « nomadise » sur une aire parfaitement déterminée et revient toujours en saison sèche à son puits d'attache, creusé par ses ancêtres ou pour lequel elle paye une redevance. C'est la petite transhumance<sup>16</sup>, à distinguer de la grande transhumance effectuée dans certaines régions soit vers les bourgoutières du fleuve, soit vers les riches pâturages de la *cure salée*. Ces circuits saisonniers ne se modifient que lors des grandes catastrophes, lorsque les familles choisissent de quitter leur zone traditionnelle pour aller chercher, généralement au sud ou en montagne, des pâturages sur lesquels la mousson a été plus généreuse. C'est ce qui explique le mouvement millénaire de migration des Touaregs vers le sud, qui, de Tripolitaine, les mena jusqu'aux rives du Niger.

Leur grande mobilité a pendant des siècles permis aux Touaregs d'échapper au piège des aléas climatiques et de la désertification du Sahara. Ils se sont réfugiés dans les zones les plus arrosées parce que les plus hautes (Tassili, Ahaggar, Aïr, Adagh) ou ont essaimé vers le sud, vers les zones plus vertes. C'est là qu'ils ont rencontré d'autres populations, nomades ou sédentaires, avec lesquelles il a fallu composer.

Avant l'occupation française, les échanges entre populations étaient parfois forcés, les Touaregs organisant des rezzous pour se procurer les biens qu'ils n'avaient aucune raison d'acheter puisqu'ils pouvaient les prendre, ce qui n'excluait cependant pas d'autres formes d'échanges. En mettant fin aux rezzous, la pacification a modifié les rapports qui sont devenus exclusivement marchands.

Tant que la faible démographie des populations en concurrence pour l'exploitation du sol l'a permis, les relations entre pasteurs, agro-pasteurs et agriculteurs ont été complémentaires, les nomades fournissant la viande et le sel aux sédentaires qui, en échange, leur procuraient des céréales. Cette économie de troc faisait vivre toute la région et les relations entre les populations étaient cordiales. C'est ainsi que tout chef de famille touareg du nord du fleuve avait « son » Songhaï qui l'accueillait chez lui tous les ans pour le temps qu'il leur fallait à régler leurs affaires.

---

<sup>15</sup> Communication d'Issyad Ag Kato le 15 juillet 2003 : « Le développement durable, une chance pour les femmes et pour la culture Touarègue du Niger », à l'Université Européenne d'été de Chalons en Champagne, pp. 5-6. Issyad ag Kato est président de l'Organisation Vie et Développement, OVD-TEDHILT, à Agadez, et Conseiller Spécial du Président de l'Assemblée Nationale du Niger, devenu Ministre chargé des ressources animales du nouveau gouvernement nigérien nommé le 9 juin 2007.

<sup>16</sup> Voir sur ce sujet Mohamed Tiessa-Farma Maïga (1997), *op. cit.* pp. 117 et suiv.



Lorsque les nomades transhumaient dans des zones cultivées, l'usage voulait qu'ils attendent que la récolte soit terminée pour faire passer leurs troupeaux, lesquels broutaient les chaumes en déposant au passage la fumure qui permettrait la récolte suivante. Ces accords entre pasteurs (Touaregs ou Peulhs) et agriculteurs étaient conclus d'homme à homme sur la base de relations personnelles.

La nature s'en est mêlée qui a brisé l'équilibre, en repoussant au sud un nombre de plus en plus important de familles touarègues, en même temps qu'un nombre de plus en plus grand de sédentaires se mettaient à défricher de nouvelles terres pour nourrir des familles de plus en plus nombreuses grâce aux progrès de la médecine et de l'hygiène. Le Sahara a de tous temps connu de grandes périodes de sécheresse que les Touaregs surmontaient en migrant. Même s'il est souvent resté théorique par manque de moyens, le verrouillage des frontières, d'abord par les Français, puis par les États héritiers de la décolonisation, a empêché (ou au moins grandement freiné) ce mouvement pendulaire qui menait les Touaregs vers des pâturages qu'ils savaient trouver vers tous les points cardinaux, et les ramenait vers leurs parcours traditionnels dès que la pluviosité revenait à son niveau ancien. Au Mali comme au Niger, les mouvements ne pouvaient plus se faire que vers le sud, vers des terres déjà occupées par d'autres populations. La capacité de charge des pâturages a été dépassée et la conséquence naturelle de cette surcharge animale fut l'éclatement de conflits parfois sanglants.

Ceux qui s'étaient appropriés les terres en y plantant des céréales ou des légumes s'opposaient au passage des troupeaux qui détruisaient les récoltes, et les couloirs traditionnels de transhumance vers des pâturages encore libres se rétrécissaient. Partout devant eux, les troupeaux rencontraient des clôtures autour des terres cultivées défendues par leurs « propriétaires ».

Les nomades se sont alors trouvés confrontés à l'une des règles fondamentales du droit romain, passée par le Code Napoléon et transmise aux codes juridiques des États héritiers de la France, qui stipule que lorsqu'une terre est inexploitée, elle n'est à personne, donc à l'État qui peut la redistribuer à sa guise, sauf titre de propriété écrit et dûment estampillé par une autorité compétente. Or, l'appropriation de la terre est une notion étrangère aux peuples nomades qui ne connaissent que des droits d'usage ! Ils ont donc beaucoup de mal à faire reconnaître ces droits, sauf pour ceux qui avaient pris la précaution de les faire enregistrer par les Français, dans des conventions de terres et de transhumance. Munis de ces vieux titres, certains Touaregs de la région de Tombouctou ont pu faire reconnaître leurs droits et récupérer les bourgoutières, pâturages saisonniers qu'ils avaient abandonnés à la faveur d'un retour de moussons abondantes dans le nord de la région. Lorsque les pluies ont à nouveau manqué, ils sont revenus en expulser ceux qui y faisaient paître leurs troupeaux.

C'est l'éternel problème des steppes et prairies appropriées par des agriculteurs qui voient d'un mauvais œil les troupeaux saccager leurs cultures après avoir détruit les clôtures (c'est aussi le scénario favori des westerns de série B !)

Empêchés d'aller au sud chercher de nouveaux pâturages, beaucoup de Touaregs appauvris par la sécheresse, par une démographie galopante, par le passage des criquets et par les politiques systématiquement défavorables aux éleveurs, sont allés vers les villes où ils se sont sédentarisés (et souvent clochardisés). Inconnue jusqu'alors, la mendicité apparaît en 1974.

Le nomadisme est un mode de vie et par là même il est créateur de culture. Que reste-t-il de la culture, et donc de l'identité touarègue, lorsque le nomadisme est empêché ? Comment entretenir dans la promiscuité des villes et la puanteur des égouts, une culture née dans un vaste univers vide et propre ?

Les Touaregs sédentarisés s'accrochent à la tradition pour conserver leur identité. La plupart de ceux qui en ont encore les moyens conservent des troupeaux qu'ils font garder en brousse soit par des bergers salariés, soit par des membres appauvris de leur famille auxquels ils accordent l'usufruit de ces troupeaux ; ou bien ils élèvent en ville quelques chèvres ou moutons qui vont brouter les déchets abandonnés dans les rues. C'est ainsi que les murs de certaines belles villas de Gao servent d'abri nocturne à quelques vaches ou quelques chameaux, que des bergers viennent ramasser au matin pour les emmener paître les maigres buissons en périphérie de la ville. Ces résistances relèvent d'une nostalgie de déracinés, et il n'est pas certain que leurs enfants poursuivront la tradition. De toutes façons, ce luxe est interdit à la plupart des sédentarisés qui ne conservent que le souvenir des horizons vides du désert et du temps où ils étaient éleveurs.

La sédentarisation apparaît comme une idée fixe chez les autorités de tous les pays dont une partie de la population est nomade, et de gros efforts ont été faits pour fixer les Touaregs, efforts

entamés par les Français qui, dès 1908, créèrent pour limiter les déplacements un *Laisser passer*, sorte de permis de circuler hors de la zone allouée à chaque famille, accordé par des fonctionnaires qui ne comprenaient rien aux nécessités de la transhumance.

Cette sédentarisation a connu plusieurs vagues. Il y eut des sédentarisation éphémères. C'est ainsi que Mohamed Ali ag Attaher a créé Bankor et son école en 1941 pour 50 familles, village aujourd'hui fantôme pour avoir été abandonné en 1949<sup>17</sup>. Plus récemment sont venues les sédentarisation conscientes de familles attirées par la distribution des subventions de l'« aide au développement ».

« 'Sédentarisation' et 'Développement' se confondent dans l'esprit du décideur (financier, politique, technique ou administratif) comme dans celui des populations, au point de croire que 'le développement est incompatible avec le nomadisme' »<sup>18</sup>

Les États poursuivent donc des politiques systématiquement favorables à la sédentarisation mais qui peuvent se révéler catastrophiques du point de vue de la protection de la ressource. C'est par exemple le cas du choix de multiplier les puits qui serviront de points de fixation aux nomades. En attirant un nombre toujours croissant de troupeaux, ces puits stérilisent autour d'eux de vastes aires piétinées par les animaux et entraînent aux alentours une surcharge animale. Ce sont en outre souvent des forages mécaniques qui tombent fréquemment en panne, ce qui signifie que les animaux ne seront pas abreuvés puisque l'exhaure manuel ou animal n'est plus possible<sup>19</sup>. Ils peuvent alors devenir de véritables « pièges » !

A chaque période de sécheresse, de nouvelles familles abandonnent les campements et rejoignent les bourgs ou les villes, où ils se fondent dans une population hétéroclite. Les femmes touarègues, en y perdant leur autonomie financière, deviennent dépendantes de leur mari, lequel est propriétaire de la maison en dur qu'il a construite, et qui hésitera moins à succomber aux attraits de la polygamie. Il faut noter que cette pratique matrimoniale est la norme chez les peuples majoritaires au Niger et au Mali depuis les temps préislamiques, alors qu'elle est exceptionnelle chez les Touaregs, où la femme est souvent plus riche que son mari. Les divorces y sont très fréquents, généralement du fait de la femme qui ne perd pas de statut en quittant son mari, mais retourne simplement dans sa famille avec sa tente, ses animaux, ses « meubles » et, surtout, ses enfants !

Appauvris, fixés autour des puits ou dans les villes, les Touaregs n'ont d'autre choix que de se livrer à des travaux manuels. Or s'il est une autre idée reçue qui a la vie dure, c'est bien l'« horreur du Touareg pour le travail manuel ». Ce stéréotype est évidemment une simplification fautive en ce qu'il ne peut concerner que la classe supérieure. Les nobles sont effectivement aussi allergiques au travail que l'étaient les aristocrates français puisqu'ils forment une caste de guerriers. Qu'on leur retire la guerre, et on leur retire leur raison de vivre en même temps que leurs moyens d'existence, ce qui fut fait avec la « pacification ». Comme il fallait bien que cette société se vête et se nourrisse, toute une population industrielle fournissait aux nobles (*imajaghen*) les moyens de se livrer à leur activité favorite et cette population était incluse dans la société touarègue. Au sein de cette société, outre les tributaires éleveurs (*imghad*) les travailleurs étaient, les artisans (*inaden*), les affranchis (*ighawellen*) et les esclaves (*iklan*).

Voyons rapidement le cas des *inaden*.

Ce sont les « forgerons », ceux qui fournissaient tous les objets du quotidien, travaillaient le fer et le bois, leurs femmes travaillant le cuir. De caste inférieure, ils étaient à la fois méprisés et craints pour les pouvoirs surnaturels maléfiques qu'on leur prêtait, à eux qui maîtrisent le feu. N'étant pas soumis à l'*ashaq*, le code de l'honneur touareg, ils ne peuvent offenser leur interlocuteur et ils ont donc la langue très libre. Attachés à une famille noble, ils étaient rémunérés par elle au gré de ses caprices, mais il était coutume de céder à chacune de leurs demandes. Or, sédentarisés plus vite que leur « protecteurs », les artisans se sont enrichis parfois bien au-delà des capacités pécuniaires de leur famille de rattachement. C'est ainsi par exemple qu'à Bamako certains se sont fait construire de belles villas en se reconvertissant dans des métiers nouveaux. Mais lorsqu'ils croisent l'un des rejetons de la famille qui les entretenait, ils sont toujours en droit d'exiger l'aumône de ces garçons, souvent des

<sup>17</sup> Mohamed Tiessa-Farma Maïga (1997), *op. cit.* p. 168.

<sup>18</sup> *Idem*, p. 175

<sup>19</sup> Voir Alhassane Sallah (1999), « L'élevage extensif dans le Damergou (Niger) », in André Bourgeot (dir.) (1999) *op. cit.*, pp. 263-272, p. 271.

étudiants impécunieux, qui doivent s'exécuter pour tenir leur rang, ce qui n'est pas sans créer du ressentiment et affaiblir encore les liens ancestraux qui unissaient les castes en une même société.

Le cas des affranchis et des esclaves ne peut être traité aussi sommairement.

### 3 – Iklan, Bellahs et Bouzous

Outre qu'il est « paresseux », « apatride » et « anarchique », le Touareg est également « esclavagiste », et ainsi définitivement disqualifié aux yeux des populations majoritaires qui sont industrielles, patriotes, disciplinées et égalitaires, mais aussi amnésiques.

Les historiens ont facilement démontré que, contrairement aux images d'Épinal colportées sur la question, l'esclavage a précédé en Afrique l'arrivée des Européens sur ses rivages au XVe siècle. Le travail servile est un mode de production aussi vieux que l'humanité ; tous les peuples l'ont utilisé et c'est sur lui que se sont bâtis les empires. Dans toute l'Afrique précoloniale, les prisonniers de guerre étaient soumis au travail forcé, tandis que des hommes, des femmes et des enfants étaient enlevés lors de raids sur les tribus voisines, et affectés aux travaux domestiques. Les Européens n'ont même pas inventé la traite puisque, dès le VIIe siècle, bien avant l'arrivée de la première goélette portugaise sur les côtes africaines, commençait la *traite orientale* à l'encontre des Nubiens. Pendant des siècles, les Arabes sont régulièrement venus chercher des esclaves en Afrique, en suivant les routes caravanières. Or ces esclaves, ils ne les capturaient pas eux-mêmes, mais les achetaient aux chefs coutumiers locaux.

Les Européens n'ont fait que reprendre ce commerce à leur compte en le systématisant. Au lieu de traverser le désert à pieds, derrière les dromadaires, les fers au cou, les esclaves seront désormais transportés par bateaux, emprisonnés dans les mêmes chaînes. De cette période, les nouveaux États africains ne veulent retenir que la *traite atlantique*, celle qui menait les esclaves vers les Amériques, et oublier que l'esclavage fut pendant des siècles le moyen le plus courant de se procurer la main d'œuvre nécessaire aux multiples travaux agricoles ou domestiques qui permettaient aux chefs de tribus de tenir leur rang et de se livrer à des activités non-productives.

Placés sur le passage des caravanes d'esclaves qui remontaient vers le nord, les Touaregs se sont servis. Ils ont aussi razzisés les tribus voisines emmenant avec eux, outre les biens pillés, soit les esclaves des vaincus, soit ces vaincus eux-mêmes avec leurs femmes et enfants s'ils n'étaient ni Maures ni Arabes (autrement dit, seuls des noirs étaient pris en esclavage en Afrique sub-saharienne, alors que l'Empire ottoman comptait des esclaves européens blancs, moins nombreux, souvent capturés en mer par les Barbaresques). Les Touaregs se sont aussi rendus sur les marchés aux esclaves qui fleurissaient dans la région.

Il est donc avéré que les Touaregs furent esclavagistes, comme le furent toutes les tribus dominantes d'Afrique !

Les Touaregs (et avec eux les Maures) se distinguent des autres peuples récemment esclavagistes par le grand nombre en leur sein d'individus immédiatement identifiés comme descendants d'esclaves, situation qu'on ne retrouve que dans les Amériques où un *Américain africain* est par définition un descendant d'esclaves. C'est qu'en Amérique, comme en pays touareg, tous ces esclaves présentaient un phénotype particulier dont le plus immédiatement observable, mais pas le seul, était la couleur noire de la peau.

Comment se fait-il que les pays arabes, ou la Turquie qui fut grande consommatrice d'esclaves au temps de l'Empire ottoman, n'aient pas de populations autochtones noires ? C'est que les hommes étaient le plus souvent castrés à l'arrivée (en conséquence, il fallait sans cesse organiser de nouvelles caravanes pour le réapprovisionnement.) Les femmes pouvaient être les concubines de leur maître et leurs enfants de peau plus claire à chaque génération finissaient par se fondre dans le phénotype dominant « blanc » (quand ils n'étaient pas tués à la naissance).

En Afrique sub-saharienne, dès l'abolition de l'esclavage par les puissances colonisatrices, les descendants d'esclaves ont rapidement pu se fondre dans le phénotype dominant « noir ».

Chez les Maures comme chez les Touaregs, le phénotype a perduré parce que ni les uns ni les autres ne castraient leurs esclaves qui étaient donc à même de le transmettre. En conséquence, dès leur arrivée au Sahara, les administrateurs français ont observé l'existence de « Touaregs noirs » dont ils ont fait très arbitrairement une catégorie sociale inférieure, distincte de celle des « Touaregs blancs ». Aujourd'hui, c'est encore un tic dans toutes les dépêches d'agences anglo-saxonnes relatant les événements touchant aux rébellions touarègues, que d'ajouter automatiquement le qualificatif de *light*

*skinned* (à peau claire) devant « Touaregs », les sédentaires devenant alors *dark skinned* (à peau foncée) pour bien marquer la différence, et suggérer par là l'origine inévitablement raciale (ou raciste) de leurs différends.

La question de l'esclavage dans les sociétés touarègues soulève plusieurs interrogations. Celle de leur poids démographique d'abord, puis celle du statut des *iklan*, et enfin celle de leur émancipation récente et du statut des Bellahs et Bouzous.

Combien étaient-ils ? Citons Roger Botte<sup>20</sup> :

Ces esclaves constituent 10 à 20% de la population en zone présaharienne septentrionale mais 70 à 90% dans la zone soudanienne (Bernus & Bernus 1975 : 29). Trois exemples permettent d'illustrer ce phénomène. Au Mali, vers 1960, les Iklan ne forment que 12% de la population totale chez les Ifoghas de Kidal, mais ils représentent 78% chez les Tenguereguif de Goundam (Clauzel 1962 : 284). Leur proportion est encore supérieure chez les Tenguereguedesh, au Niger : 83% en 1947 (Marie 1993 : 162)

Selon les régions, donc, la société touarègue était ou non fortement dépendante du travail servile. Par exemple, dans l'Adagh, les *imghad* ne possédaient pas d'esclaves et se livraient eux-mêmes aux travaux domestiques et de l'élevage. Si les proportions sont plus élevées au sud, c'est que les *imajaghen* et les *imghad y* sont assez riches pour entretenir une domesticité nombreuse, et possèdent des terres qu'ils font cultiver par des esclaves.

Le statut de l'esclave dans les sociétés touarègues est très particulier. Comme partout ailleurs, et c'est la définition même de l'esclave, il est assimilé à un bien appartenant à son maître, lequel pouvait le vendre, le donner, ou en hériter ; l'esclave lui-même ne pouvait posséder aucun biens, ses enfants étaient les esclaves du maître de sa femme, et il avait perdu tout contact avec ses origines, toute identité. Obligé d'apprendre la langue des maîtres, il finissait par en adopter la culture et prenait une nouvelle identité qui n'était cependant pas l'identité touarègue puisqu'il n'était pas soumis au rigide code de l'honneur (*ashak*) et qu'il demeurait « grossier » en paroles, incapable de l'élégance de la *tengält* (« paroles qui, sous leur sens caché, ont un autre sens » évident pour tout Touareg mais hermétique aux non-Touaregs)<sup>21</sup>.

Mais, et c'est là la grande différence avec le statut des esclaves de traite, le maître n'avait pas droit de vie et de mort sur lui, il ne pouvait (en principe) pas le maltraiter ni le laisser mourir de faim, même s'il refusait de travailler<sup>22</sup>. L'esclave avait même la possibilité, moyennant quelque astuce de sa part, de changer de maître. Surtout, le maître se devait d'affranchir l'esclave dès que celui-ci avait démontré sa parfaite intégration dans la société touarègue (dès qu'il en avait acquis les codes), généralement à la deuxième ou troisième génération. Devenu un homme libre, l'*aghewel* bénéficiait d'un statut particulier de dépendance personnelle, relevant du clientélisme, vis-à-vis de son ancien maître, lequel le maintenait dans un statut socialement inférieur (symbolisé par son phénotype). Au fil du temps, ses descendants se fondaient dans la société touarègue jusqu'à former de nouveaux lignages et s'enrichissaient. Comme les mariages étaient autorisés avec des jeunes filles nobles (mais vécu par les familles comme une mésalliance) et qu'en outre certains chefs touaregs avaient épousé des princesses « noires » lors d'alliances avec des tribus voisines, les métissages sont nombreux et la peau noire n'est pas nécessairement l'indice d'un statut social inférieur. Ainsi que le rappelle Zeidan ag Sidalamine :

« Notons ainsi que la plupart des Présidents d'honneur du Forum de Ménaka, Touareg de couleur noire, sont mariés à des femmes de couleur blanche [...] Certains cadres Touareg de couleur noire préfèrent par complexe plutôt se marier chez les Songhoys, Peulhs, Bamanans, et Dogons dans des groupes sociaux de même statut qu'à leurs sœurs Touareg de couleur noire. Par contre des Touareg de couleur blanche sont mariés à des femmes Touareg de couleur noire sans complexe aucun ».<sup>23</sup>

C'est tout de même reconnaître l'existence d'une discrimination, au moins inconsciente !

En pays Touareg, les *esclaves de tente*, ceux qui vivaient avec la famille du maître dont ils étaient souvent frères de lait, ne pouvaient être vendus. En outre, lorsque naissaient dans le troupeau des cabris ou agneaux jumeaux, l'un d'entre eux était donné à l'*esclave de dune*, voué au gardiennage des troupeaux ou à l'agriculture. C'est ce qui fait dire à certains targophiles qu'il ne faut pas parler

<sup>20</sup> Roger Botte (1999), « Les damnés de la terre », in André Bourgeot (dir.), *op. cit.*, pp. 55-78, p. 60

<sup>21</sup> Voir Dominique Casajus (2000) *Gens de parole. Langage, poésie et politique en pays touareg*, Paris, La Découverte, 190 p., p. 38.

<sup>22</sup> Voir Hélène Claudot-Hawad (2000), *op. cit.*

<sup>23</sup> *Kidal Info* du 29/11/2006

d'« esclaves », mais de « captifs », euphémisme politiquement correct qui tendrait à innocenter les Touaregs de leur passé indéniablement esclavagiste, même s'il valait mieux être esclave dans les campements autour de Tombouctou ou de Tamanrasset que sur les rives du Mississippi ou de la Mer Rouge !

Lorsque les Français ont aboli l'esclavage, ils se sont gardés d'intervenir dans les campements pour aller y chercher les esclaves et les libérer par la force, car c'eût été mécontenter les chefs coutumiers sur lesquels ils avaient fondé toute leur politique d'encadrement des populations indigènes. Les esclaves se sont simplement retrouvés libres de quitter leur maître pour aller rejoindre des *villages de liberté*. Dans la plupart des cas, ils restèrent, les *esclaves de tente* parce qu'ils n'avaient pas d'autre famille, les *esclaves de dunes* parce qu'ils obtinrent de leur maître des contrats de métayage leur permettant de travailler à leur compte. Ces contrats scellaient une dépendance au final pas plus avantageuse que celle de leur statut antérieur parce qu'en plus des impôts prélevés par le colonisateur, il fallait aussi payer la location de la terre à leur ancien maître.<sup>24</sup> Tout ce qu'ils y gagnèrent fut d'obtenir le regroupement familial et le droit de posséder quelques biens qu'ils pouvaient transmettre à leurs enfants, et donc d'entamer une accumulation du capital qui, pour les plus chanceux, les amènera à s'enrichir. Les anciens maîtres y gagnèrent de n'être plus obligés de les nourrir.

Aujourd'hui, les Iklan libérés sont devenus des Bellahs au Mali et des Bouzous au Niger, suivant le qualificatifs dépréciatifs les désignant en langue songhaï et haoussa.

Entamée dès 1902, la libération des esclaves serait officiellement achevée en pays Touareg (alors qu'elle ne l'est pas complètement en Mauritanie puisqu'il a fallu promulguer en 1981 une énième loi proclamant l'abolition de l'esclavage, loi encore inappliquée au point qu'il faut encore en juillet 2007 faire voter une loi sur la criminalisation de l'esclavage, loi jugée encore insuffisante par les associations de lutte contre l'esclavage<sup>25</sup>). Notons pourtant que si l'esclavage (et le servage) ont disparu sur la majeure partie du globe, ce n'est pas tant grâce à la lénifiante influence des ligues abolitionnistes et associations de défense des droits de l'homme, mais parce qu'il est le signe d'une économie archaïque : le salariat est beaucoup plus favorable aux patrons.

Pourtant, des informations circulent qui tendraient à laisser penser que la pratique de l'esclavage subsiste dans la société touarègue.

Tout d'abord, signalons qu'en 1986 encore, je sais de source privée personnelle<sup>26</sup> que persistait à l'écart du marché aux chameaux d'Ayorou un carré interdit aux *ikoufar* et à leurs appareils photos, et où étaient discrètement proposés des hommes à la vente.

Surtout, les associations humanitaires luttant contre les survivances de l'esclavage dénoncent régulièrement l'existence de pratiques esclavagistes. L'association Timidria, définit ainsi une nouvelle typologie de l'esclavage actuel au Niger : l'esclavage « passif » avec la complicité des esclaves eux-mêmes qui n'ont pas la possibilité économique de quitter les campements mais qui sont libres de s'en aller, l'esclavage « archaïque » qui s'accorde à la définition ancienne, et l'esclavage à fondements « religieux » ne concernant que le mariage entre une esclave et un maître prenant une cinquième épouse<sup>27</sup>.

Un documentaire réalisé à partir de renseignements fournis par Timidria a été diffusé, sur *Arte* le 7 octobre 2002, *Maîtres et Esclaves*, aussitôt dénoncé par Hélène Claudot-Hawad et Saskia Walentowitz comme participant à la propagande anti-touarègue<sup>28</sup>. Les auteurs notent les contradictions dans les récits, mais surtout que seuls sont ciblés les maîtres touaregs, car il est aujourd'hui très politiquement correct de dénoncer les mauvais traitements que des blancs font subir à des noirs, mais impossible d'imaginer ces même mauvais traitements émanant de maîtres/patrons noirs !

---

<sup>24</sup> Voir Alessandra Guiffrida (2005), « Métamorphose des relations de dépendance chez les Kel Antessar du cercle de Goundam », in *Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage*, Cahiers d'Études Africaines, EHESS, pp. 805-830.

<sup>25</sup> Voir Alice Bullard (2005), « From Colonization to Globalization. The vicissitudes of slavery in Mauritania », in *Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage*, op.cit., pp. 751-769, et « Mauritanie: le projet de loi criminalisant l'esclavage insuffisant », *Le Monde*, 08/07/07

<sup>26</sup> Observation de Pierre Pfeffer, directeur de recherches au CNRS, en mission en Afrique.

<sup>27</sup> Galy kadir Abdelkader *Etude sur le Dénombrement des Victimes de L'esclavage au Niger*, Anti-Slavery International & Association Timidria Mars 2004,

<sup>28</sup> Hélène Claudot-Hawad et Saskia Walentowitz (2004), « Maîtres et esclaves : les lentilles de l'Occident pour un Sahel en noir et blanc », *Africultures*, 25/02/2004.

Des pratiques taxées d'esclavagisme ont également été repérées dans le département de Tillabéri<sup>29</sup>. Les hommes dont il est question y sont pourtant d'autant plus libres de partir qu'ils passent chaque année plusieurs mois en Côte d'Ivoire ; mais ils sont tenus, s'ils reviennent, de donner à leur « maître » une part substantielle des sommes gagnées à l'étranger. Ces relations de dépendance ne sont plus de l'esclavage, mais du clientélisme forcé, les anciens maîtres profitant de la détresse affective des jeunes gens qui choisissent de payer tribut plutôt que de se voir déracinés, rejetés par leurs proches !

Une étude réalisée au Niger en 2007 par la Commission nationale des Droits Humains et des Libertés Civiles a conclu :

« L'esclavage tel qu'il existait autrefois au Niger, par exemple des gens appartenant à d'autres gens, n'existe plus. Aujourd'hui, nous voyons d'autres formes d'esclavage pratique, notamment le travail des enfants ... Il faudra du temps pour éradiquer cette mentalité. C'est l'objet de notre étude »<sup>30</sup>

Dans l'espoir de démentir les rumeurs « portant atteinte à l'image du pays », le gouvernement a d'abord emprisonné le président de Timidria d'avril à juillet 2005, et interdit une vaste opération destinée à libérer 7 000 « esclaves » retenus à Inates, campement touareg de l'ouest du pays, non loin de la frontière du Mali. Le 8 novembre 2007, le gouvernement lance une enquête nationale destinée à faire un « état des lieux », c'est-à-dire à mesurer l'ampleur du phénomène, Timidria affirmant qu'il existe actuellement plus de 800 000 esclaves au Niger.

Au Mali, la polémique ressurgit en 2006 lorsque la « Communauté Noire Kel Tamasheq » crée l'association TEMEDT (« Fraternité » - Association pour la consolidation de la paix, le développement, la promotion et la protection des droits humains) sur des bases nettement identitaires. Son combat sera, entre autres : « La suppression de toutes les formes des pratiques esclavagistes »<sup>31</sup>. Un récit paru en feuilleton dans *L'Essor* malien en février 2007<sup>32</sup> rapporte longuement les tribulations d'une famille cherchant à soustraire ses enfants à un maître touareg qui veut les reprendre et finira par assassiner l'un des protagonistes de la saga dans la région de Menaka. La relation des faits est si fumeuse qu'il est impossible de savoir si l'incident relève du fait divers crapuleux ou d'une réelle survivance d'une pratique esclavagiste ancienne. Mais l'article apporte de l'eau au moulin de TEMEDT.

Les indices sont trop concordants pour qu'on ne puisse admettre l'existence de séquelles de l'esclavage en pays Touareg, mais c'est par une dangereuse inflation de langage que les auteurs utilisent le terme très négativement connoté pour décrire des situations qui ne sont peut-être pas plus enviables mais relèvent de la simple et millénaire exploitation de l'homme par l'homme. N'est « esclave » que celui qui est *réifié*, devenu un objet commercialisable, tel un animal de compagnie ou de bât, et qui ne peut échapper à son sort autrement que par le bon vouloir de son maître. Dans ce qu'il est convenu d'appeler l'« esclavage moderne », je ne vois guère qui puisse entrer dans cette catégorie que certains cas de prostitution dans un contexte maffieux, et la situation des petites bonnes vendues par leurs parents, exportées par leurs maîtres, non payées, cloîtrées, et dont le passeport (et donc l'identité) a été confisqué. Toutes les autres, notamment le travail des enfants ou de certains saisonniers, relèvent de la dépendance (familiale, sexuelle, psychologique, etc.) et de l'oppression, c'est-à-dire de l'exploitation de la misère du monde.

Les sécheresses et les vicissitudes du contre-développement ont appauvri *imajaghen* et *imghad* qui n'ont plus les moyens d'entretenir une nombreuse domesticité salariée. Dans les campements, le travail est aujourd'hui entièrement réalisé par les membres de la famille, les femmes s'occupant de

---

<sup>29</sup> Voir Florence Boyer (2005) « L'esclavage chez les Touaregs de Bankilaré au miroir des migrations circulaires », in *Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage, op. cit.*, pp. 771-803.

<sup>30</sup> Lompo Garba, Président de la Commission, cité dans "Niger : New slavery study welcomed by human rights experts" IRIN/Reuters 31-06-07. (Timidria ne participait pas à l'étude.) Voir aussi l'étude de l'UNICEF « Child trafficking in Niger » du 15 Juin 2007 où il est dit qu'une grande partie de ce trafic d'enfants se fait dans la région d'Agadez mais ne parle nulle part d'esclavage. *Temoust* 15/06-07.

<sup>31</sup> Point 8 des recommandations du Forum de Menaka des 10, 11 et 12 Août 2006, portant formation de TEMEDT.

<sup>32</sup> Mis en ligne sur *Temoust – Survie Touarègue* le 8 février 2007

tous les travaux domestique, les enfants et les hommes s'adonnant aux travaux pénibles liés à l'élevage (gardienage des troupeaux, exhaure). On constate pourtant que tout campement en brousse ou toute famille sédentarisée, pourvu qu'elle en ait encore les moyens, accueille un ou plusieurs individus étrangers à la famille, bergers ou servantes, qui se repèrent immédiatement à leur phénotype. Car il faut le constater : si les maîtres/patrons (Touaregs, Maures, Arabes, Peulhs, Bambaras, Songhaïs, Houassas, Djermas, et même Bellahs ou Bouzous) peuvent arborer toutes les couleurs de peau, les domestiques sont toujours noirs, ce qui alimente les accusations réciproques de « racisme » dès qu'un « blanc » est en désaccord avec un « noir ». La haine s'entretient d'elle-même à chaque accrochage entre les populations, transformant des conflits sociaux (nomades/sédentaires, éleveurs/agriculteurs ou patrons/salariés) en conflits ethniques.

Traditionnellement réfractaires donc au travail manuel, autre que celui qui relève des tâches de l'éleveur, les *imajaghen* et les *imghad* ont pourtant su se reconverter et parfois depuis très longtemps. La plus réussie de ces mutations est celle des Kel Ewey, dans l'Aïr, qui, autour de Timia, se sont depuis des siècles lancés dans l'horticulture<sup>33</sup>. Les Kel Ansar de Goundam sont également devenus cultivateurs<sup>34</sup>.

Ailleurs, les Touaregs tentent de compléter les revenus décroissants de l'élevage en se louant comme gardiens des troupeaux des citadins, ou comme gardiens des villas des riches, ou encore comme chauffeurs pour les innombrables ONG qui sillonnent ces régions dont ils sont les seuls à connaître les pistes ; ou bien ils se lancent dans le commerce ou la contrebande, ce qui aux marches des États, c'est-à-dire le long des frontières algérienne et libyenne, est la même chose ! À ceux qui ont pu poursuivre des études, s'ouvrent les carrières de la fonction publique, et pour beaucoup de ceux qui ont pu obtenir un minimum d'instruction, l'armée et les corps de police et de gendarmerie sont une solution, à condition que soient respectés les quotas d'intégration dans les corps en uniforme prévus dans les accords de paix signés au Mali et au Niger. Une autre carrière très prisée des Touaregs est celle de guide touristique parce qu'elle leur permet de poursuivre leur symbiose avec le désert, tout en profitant des commodités de la « modernité ». Mais les touristes ne seront jamais assez nombreux pour fournir un emploi à tous les *ishumar*, même autour d'Agadez dont les potentiels touristiques peuvent encore être développés (et encore faudrait-il que la sécurité des déplacements y soit assurée, ce qui n'est plus le cas depuis l'été 2007). Dans l'Adagh, les touristes sont presque par définition des baroudeurs impécunieux qui ne peuvent faire vivre une véritable industrie hôtelière ni entretenir les armées de très petits artisans et commerçants accompagnant toutes les entreprises touristiques.

Ainsi, à l'instar des aristocrates français après la Révolution, *imajaghen* et *imghad* ont dû apprendre des métiers pour lesquels ils n'étaient pas préparés. Il est exact que dans les campements comme en ville, l'atmosphère n'est pas très industrielle (et c'est un euphémisme !) aux heures où les habitants des pays « développés » ou « émergents » sont aux champs, à l'usine ou au bureau. Mais cette ambiance décontractée qui entretient l'image du Touareg « paresseux », est-elle beaucoup plus indolente à Kidal qu'à Kayes ou Ségou, à Agadez qu'à Zinder ou Dogondoutchi ? L'oisiveté autour d'un thé, à l'ombre d'un acacia ou d'un velum, est-elle d'une autre nature que celle qui pousse les hommes des villes précitées à « tenir les murs » en attendant un hypothétique emploi ?

Ce qui pose le problème du contre-développement, ou au moins du développement inégal, enjeu réel des rébellions touarègues.

*Source : SAINT GIRONS Anne, 2008, Les rébellions touarègues, IBIS PRESS, p73-96.*

*Avec l'aimable autorisation de l'auteur,  
membre du réseau des experts pour l'Afrique du GITPA  
pour faire figurer le texte sur le site du GITPA*

<sup>33</sup> Voir Roger Botte (1999), *op. cit.*, pp. 55-78, p. 63

<sup>34</sup> Voir Alessandra Guiffrida (2005), *op. cit.*